

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Session plénière – Décision modificative n°1

Abbaye Royale de l'Epau, mardi 15 octobre 2019

Dominique LE MÈNER,

Président du Conseil départemental

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues,

Je suis heureux de vous retrouver pour cette nouvelle session, qui marque la rentrée de notre assemblée délibérante, après celle de nos commissions thématiques et de la commission permanente, qui ont repris leurs travaux dès le début du mois de septembre.

Une rentrée placée sous le signe de l'ouverture de sept collèges rénovés

Cette rentrée 2019 nous a permis d'inaugurer sept collèges entièrement rénovés sur tout le territoire sarthois, de Mamers à Montval et de Sablé au Mans, en passant par Arnage, Coulaines ou Noyen.

Cet effort conséquent, sans précédent à l'échelle de la Sarthe, rappelle, s'il en était besoin, la pertinence de l'échelon départemental.

Un Département qui, plus que jamais, incarne la collectivité de proximité au service des territoires, la collectivité de terrain au plus proche des Sarthois, la collectivité qui répond aux attentes fondamentales de ses concitoyens : l'éducation, le social, la santé, les infrastructures routières et le numérique pour tous.

C'est donc un Département qui est au rendez-vous des responsabilités qui lui ont été confiées dans l'ensemble de ces domaines.

Un Département qui réaffirme ainsi sa qualité de premier investisseur en Sarthe. Par ses initiatives, il contribue à irriguer le tissu économique de la Sarthe : ainsi, dans chaque collège réalisé, nous faisons appel à une majorité d'entreprises sarthoises et régionales, de toutes tailles et de tous corps de métiers.

Pour mener à bien ce programme ambitieux de reconstruction, qui vient s'ajouter aux nombreux travaux de maintenance et d'amélioration réalisés en permanence dans l'ensemble des collèges du Département, il nous a fallu dégager des moyens financiers et innover pour réaliser des

équipements de qualité, tout en tenant compte des contraintes financières qui nous ont été imposées par l'Etat.

Ce programme exceptionnel de réalisations dans le domaine éducatif, qui se poursuivra dans les prochaines années avec 5 nouveaux collèges, est le fruit d'une **gestion transparente, rigoureuse et équilibrée que nous avons mise en place depuis le début de cette mandature.**

Ce travail de fond, entrepris depuis 2015 nous a permis de retrouver des marges de manœuvre budgétaires, en dépit des conséquences désastreuses de la loi NOTRe initiée par les précédents Gouvernements.

Nous espérons qu'elles nous permettront de **faire face aux craintes que nous inspire la réforme des finances locales** destinée à répondre à la promesse du Président de la République de supprimer la taxe d'habitation sans avoir, semble-t-il, pris la mesure qu'aurait une telle décision sur l'équilibre financier de toutes les collectivités locales.

C'est donc dans ce contexte d'incertitude fiscale que nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner la Décision Modificative n°1.

Une décision modificative qui traduit la qualité de nos prévisions budgétaires

Comme vous le savez, cet exercice a pour objet d'ajuster nos recettes et nos dépenses par rapport aux budgets primitif et supplémentaire que nous avons adoptés au printemps dernier.

Elle a également pour objet de doter notre collectivité de moyens nécessaires à la réalisation de l'exécution du 1^{er} trimestre de l'année à venir, avant le vote formel du budget 2020.

Vous avez néanmoins pu juger, à la lecture des rapports qui vous seront présentés lors de notre session, que **cette décision modificative traduit avant tout la qualité de nos prévisions budgétaires.**

Ainsi, **les ajustements proposés ne concernent qu'1,5 M€ de nos crédits de fonctionnement.**

Les mouvements qui affectent cette section concernent essentiellement le domaine de la solidarité, qui constitue bien sûr toujours notre principal poste budgétaire, avec des corrections à la baisse en raison d'une progression moins importante qu'envisagé du nombre de bénéficiaires du RSA ainsi que de l'évolution du niveau de dépendance.

Je vous proposerai **quelques ajustements à la hausse, le principal consistant en un ajout de 500 000€ pour l'entretien du réseau routier à la suite des fortes chaleurs que nous avons subi.**

En recettes, sont enregistrés les traditionnels ajustements en matière de subventions et de péréquation, pour 1,6 millions d'euros.

Après la prise en compte de la décision modificative et hors excédent **les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 487,3 millions d'euros et les recettes à 528,8 millions, ce qui permettra de dégager une épargne brute de 41,5 millions d'euros, respectant ainsi le taux d'épargne de 8,0% que nous nous étions fixés pour cet exercice.**

En investissement, les principaux mouvements soumis à votre approbation portent sur des ajustements liés au décalage traditionnellement constaté entre l'inscription des travaux ou des subventions d'investissement et leur réalisation effectives par les collectivités concernées.

De la sorte, à l'issue de cette décision modificative, **les dépenses d'investissement s'élèveront à 99,6 millions d'euros.**

Par ailleurs, nous consacrerons également **8,8 M€ au remboursement anticipé de notre dette, démontrant ainsi la bonne qualité de notre gestion et profitant de conditions favorables dans le cadre de notre gestion active de la dette, respectant ainsi notre plan prévisionnel.**

Il s'agit de continuer à toujours nous ménager des marges de manœuvre pour investir, au service du développement de notre département.

Ces politiques au service des Sarthois et du rayonnement de notre territoire, nous allons les intensifier dans les prochains mois.

Je songe notamment au domaine de l'environnement et du développement durable, la nature nous ayant rappelé à plusieurs reprises durant cette année qu'il fallait compter avec elle.

Un Département engagé en faveur du développement durable, qui lutte contre les phénomènes liés au changement climatique

Mes chers collègues,

La période estivale n'aura pas été seulement marquée par l'achèvement des travaux de nos sept nouveaux collèges.

Pour beaucoup de nos concitoyens, je pense notamment au monde rural, cet été restera synonyme de fortes chaleurs, de sécheresse et d'incendies conséquents.

A ce propos, j'ai transmis une lettre au Ministre de l'Intérieur concernant les dégâts des habitations de certaines communes non retenues en état de catastrophe naturelle.

Nous devons naturellement continuer à intégrer ces préoccupations environnementales à nos politiques publiques départementales.

Nous le faisons déjà depuis plusieurs années au travers de nos mesures destinées à préserver le bocage et sa biodiversité ou encore le développement d'un réseau d'Espaces naturels sensibles, conservatoires de la faune et de la flore.

Je vous informe d'ailleurs de **l'acquisition d'un quatorzième site à Luché Pringé, refuge de nombreuses espèces de chiroptères.**

Mais il nous faudra aller plus loin **en engageant, avec l'ensemble de nos partenaires, un vaste travail sur l'eau, je pense notamment à la constitution de réserves d'eau dans les secteurs du département les plus sensibles aux phénomènes de sécheresse.**

L'eau étant à la fois essentielle à notre développement, mais elle peut devenir une force indomptable lors d'événements météorologiques exceptionnels – je pense évidemment à nos amis des secteurs de Bonnétable et de Ballon.

Je souhaite que nous puissions, dans la mesure de nos moyens et de nos compétences, **nous impliquer aux côtés des communes dans la gestion des flux et du trop-plein.**

Enfin, après l'été que nous venons de vivre, comment ne pas évoquer **la menace que fait peser le changement climatique sur le déclenchement et la propagation des incendies ?**

La hausse des températures et la sécheresse durable que nous venons de traverser nous a conduit à devoir faire face cet été à des situations majeures de péril incendie.

Ainsi, j'étais présent au Centre de contrôle du SDIS le 25 juillet dernier, **j'ai pu constater que l'ensemble des moyens humains et matériels de la Zone Ouest de défense contre l'incendie avait été engagé pour faire face à un embrasement simultané dans la plupart des départements, avec plus d'une centaine de départs de feux, de plaine et de forêt.**

Cet épisode est sans doute malheureusement appelé à se reproduire.

Il doit nous conduire à renforcer les moyens dont nous disposons pour prévenir de tels phénomènes, mais surtout pour réagir dans les meilleurs délais et affecter plus efficacement les forces dont le Service départemental d'Incendie et de Secours dispose.

C'est en ce sens que j'ai demandé au SDIS de bien vouloir étudier la mise en œuvre d'un système de vidéo-détection des feux de forêt, destiné à couvrir tout le département.

Déjà expérimenté dans les Landes et en Charente-Maritime, celui-ci a fait ses preuves et a permis d'améliorer de manière conséquente la détection et la rapidité d'intervention des hommes et des femmes du feu.

Ce projet contribuera à améliorer la sécurité des biens et des personnes dans notre département, dont la surface forestière est la plus importante dans les Pays de la Loire.

Aussi, après en avoir débattu avec le Conseil d'administration du SDIS, je ne manquerai pas de revenir vers vous lors de nos prochaines sessions, pour vous apporter de plus amples précisions quant aux modalités concrètes de réalisation de ce système de vidéo-détection.

Agir au plus proche des Sarthois, faire rayonner le département au-delà de ses frontières

Agir concrètement au plus proche des Sarthois et contribuer à faire rayonner notre département au-delà de ses frontières, c'est déjà l'objectif de notre présence sur les réseaux sociaux, avec près de 40 000 abonnés, de notre site Sarthe.fr et du Magazine ; c'est également le propos de la **nouvelle application « La Sarthe – Le Mag ».**

De manière interactive, d'un clic, elle permettra à tout un chacun de découvrir l'actualité et les trésors de notre département sur son téléphone ou sa tablette.

Une rapide démonstration vous sera proposée avant que nous débutions notre discussion générale.

Cette démarche s'inscrit bien-sûr dans l'ambitieux plan de développement numérique que nous avons entrepris avec le raccordement de l'ensemble du département à la fibre optique très haut débit, qui reliera tous les sarthois au plus tard fin 2022.

A ceux qui se laisseraient abuser par les campagnes de communication d'autres collectivités – dont on ne peut que saluer la force de persuasion – je veux rappeler **les conditions qui ont poussé la Sarthe à faire avec succès le choix du déploiement public très haut débit.**

Un choix qualitatif, qui n'a rien à voir avec celui de la « montée en débit » proposé par l'opérateur historique, aux performances notoirement inférieures, que l'on peut observer chez certains de nos voisins et qui ont pour autant engagé des sommes conséquentes de plusieurs millions d'euros pour un effet temporaire.

Un choix revendiqué de déploiement par le biais de la puissance publique, avec la création d'un réseau d'initiative publique, propriété à terme de tous les Sarthois, qui ne nous laissera pas à la merci de sociétés aux services fluctuants – c'est un euphémisme - comme cela est malheureusement le cas en ce qui concerne la couverture de téléphonie mobile.

Je le dis d'autant plus que nous nous battons en permanence avec l'Etat et les opérateurs privés pour améliorer la desserte de nos territoires...

Un choix politique, enfin. Celui de faire bénéficier tout le territoire de cette technologie, plus de 2.000 entreprises à ce jour, 120 zones d'activité et plus de 100.000 internautes connectés quotidiennement grâce à notre réseau sans oublier tous nos collègues et pas uniquement les zones urbaines, comme cela est trop souvent le cas par ailleurs.

Il s'agit là d'un effort sans précédent en faveur de l'attractivité de notre territoire.

Par le choix de financements publics, il nous garantit la maîtrise du déploiement, ce qui nous permet d'assurer la desserte des territoires les plus en difficulté ou sur les secteurs qui, sans cela n'auraient jamais été concernés par la fibre optique.

Au total, **le montant de cet investissement représente près de 400 millions d'euros.**

Je rappelle également que le déploiement du réseau contribuera au développement économique de notre territoire, puisqu'il est directement créateur de **200 Equivalents Temps Plein (ETP) pour la construction du réseau, de 70 ETP pour son exploitation - sans oublier et c'est un signe important - 77 000 heures d'insertion et de formation** délivrées aux techniciens en charge de ces opérations.

Aujourd'hui, la Sarthe est en tête des Pays de la Loire avec un **niveau de couverture haut débit de 38,67 %**, soit 5 points de mieux que notre second, la Loire-Atlantique, qui bénéficie de surcroît de la concentration de la métropole nantaise, alors que nous avons fait le choix inverse de concentrer nos efforts sur les zones rurales.

Enfin, plusieurs opérateurs nationaux ont déjà fait connaître leur intention de proposer des offres haut débit aux Sarthois.

Force est de constater **qu'ils ne l'avaient pas fait jusqu'alors – et ne l'auraient sans doute toujours pas fait - sans l'action initiée par notre collectivité départementale, ce dont nous pouvons nous féliciter.**

Ainsi Orange, Free et bientôt Bouygues proposeront bientôt leurs services « fibre » à tous les Sarthois, complétant l'offre de nos opérateurs locaux de qualité présents dès l'origine en Sarthe.

Voilà qui permet de mesurer très concrètement l'impact de cette politique volontariste entreprise sous l'égide du Conseil départemental et de Sarthe Numérique, au service de tous les Sarthois.

Vers une labellisation UNESCO de deux sites naturels sarthois

Enfin, je voudrais conclure en vous tenant informés du suivi de deux projets majeurs.

Le premier concerne celui du site de l'ex-Cité Administrative, dont les travaux de déconstruction ont déjà commencé. Ce projet s'inscrit dans notre Plan Performant Immobilier qui vise à regrouper et à optimiser nos surfaces immobilières au meilleur coût pour la Collectivité.

Ainsi, après la consignation des réseaux électriques et de gaz, puis le retrait de tous les éléments pouvant comporter de l'amiante ou des composants amiantés, précaution élémentaire qui est désormais la norme, débutera dès demain la déconstruction de l'immeuble à proprement parler.

Afin d'en limiter les nuisances, cette phase se déroulera via une méthode dite de « grignotage » et sur une période courte, puisqu'elle devrait s'achever le 11/12, date à laquelle débutera la remise en état du site.

Cet espace fera l'objet d'un traitement paysager conséquent, de la création d'un espace sportif pour les élèves du Collège Berthelot et de l'aménagement du blockhaus remis au jour.

Celui-ci abritera un mémorial des guerres en Sarthe, rappelant l'histoire des conflits qui ont marqués notre territoire depuis 1871.

J'ai souhaité d'ailleurs mettre en place une commission destinée à en préparer l'ouverture.

Au regard de son état de conservation et de son rôle durant la seconde guerre mondiale, il permettra d'inclure une étape mancelle dans les circuits historiques du Débarquement.

Dans cet esprit, le site formé par les terrains du Collège Berthelot, le parc, l'église de la Couture et l'Hôtel du Département fait l'objet d'un ouvrage historique d'un collectif d'historiens, intitulé « La Couture, une Abbaye en République ». Chacun d'entre vous pourra le parcourir avec intérêt, puisqu'il vous en a été remis un exemplaire ce matin.

Il est remarquablement documenté et illustré, publié par la maison d'édition sarthoise « Libra Diffusio », avec le concours de la Préfecture et du Conseil départemental.

Vous découvrirez ainsi la riche histoire de notre bien commun, mais également celle des rapports entre l'Etat et le Département depuis 1790, puisque notre collectivité fêtera l'an prochain ses 230 ans !

Cet anniversaire fera d'ailleurs l'objet d'une communication nationale.

Mais si la Sarthe a la chance d'avoir un patrimoine culturel et historique remarquable, il est aussi accompagné d'un patrimoine naturel foisonnant, que nous devons également protéger.

C'est à ce titre que je tenais à vous faire part d'une seconde annonce, puisque **le Parc Naturel Régional (PNR) Normandie-Maine a entrepris les démarches visant à sa labellisation « Géoparc mondial Unesco ».**

Ce label permettra de mieux le faire connaître, d'y recevoir des séjours scientifiques permettant d'en améliorer la connaissance, mais aussi de créer des aménagements touristiques innovants sur le thème de la richesse et la variété géologique.

Deux sites emblématiques se trouvent en effet sur notre territoire : la Vallée de Misère à Saint-Léonard-des-Bois et le Lagon bleu à Saint-Rémy-de-Sillé.

La mise en œuvre de ce type de projet doit naturellement s'accompagner, comme gage de réussite, du soutien des collectivités locales et régionales.

A ce titre, notre Département est donc pressenti comme partenaire, dans un premier temps pour le financement d'études de faisabilité et pour la potentielle acquisition du site du Lagon bleu.

Le calendrier de dépôt de la candidature auprès de l'Unesco est fixé à novembre 2019. Dans cette optique, le Département a choisi d'attribuer 60 000 € pour la réalisation des études avec 30 000 € de crédits de paiement sur 2019, et une autorisation de programme de 25 000 € pour l'acquisition du site du Lagon bleu.

La concrétisation de ces actions, si le projet du PNR est labellisé, se traduira par le vote en 2020 du solde des crédits associés à ces autorisations de programme.

De l'authenticité dans les choix, de l'audace dans nos projets pour améliorer note qualité de vie, une gestion saine et rigoureuse : tels sont les auspices sous lesquels nous débiterons cette session !

Je vous remercie de votre attention.